

PROJET DE FUSION – Belmont-Broye DOMDIDIER-DOMPIERRE-LECHELLES-RUSSY

Rapport de synthèse du groupe de travail Armoiries

1. Composition du groupe de travail
2. Mandat
3. Séance du 21 juin 2013
4. Séance du 5 septembre 2013
5. Séance du 3 octobre 2013
6. Procédure
7. Divers
8. Considérations finales

1. Composition du groupe de travail

- Mme Claudine Pochon, conseillère communale, Dompierre
- M. Alain Chardonnens, historien, délégué Domdidier
- M. André Chassot, conseiller communal, Léchelles
- M. Albert Pauchard, syndic Russy, présidence du groupe de travail
- M. Claude-Georges Brühlart, héraldiste

2. Mandat

Lors de sa séance du 16 mai 2013, le Groupe de travail 1, Institution, Finances et Administration, a donné mandat à M. Albert Pauchard, syndic de Russy de constituer un groupe de travail constitué de représentants des quatre communes pour élaborer les futures armoiries.

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises, à l'administration communale, à Russy, les 21 juin, 5 septembre et 3 octobre 2013.

3. Séance du 21 juin 2013

Lors de la première séance du groupe de travail, les délégués des communes ont pris connaissance des règles strictes de l'héraldique présentées par M. Claude-Georges Brühlart. La complexité de cet art ne permet pas de combiner les éléments au gré de l'esthétique de chacun.

Dans un deuxième temps, les membres du groupe de travail ont parcouru d'importants extraits d'un ouvrage de référence en la matière, le *Dictionnaire toponymique des communes suisses* (Neuchâtel/Frauenfeld, Université de Neuchâtel, 2005, 1102 p.), qui traite des 2800 communes suisses et de leurs armoiries. Les délégués ont sélectionné des modèles de blason qui leur semblaient pertinents et représentatifs de leur commune respective.

5. Séance du 3 octobre 2013

Les délégués ont à trancher entre la ligne qui coupe le tertre, évoquant un chemin qui souligne le mouvement topographique (projet no 15) et l'avenir, et une rivière ondulante bordée d'argent qui symbolise la Broye (projet 16).

Au fil des discussions, les membres du groupe d'études se prononcent en faveur de la version déclinée sous forme rivière en raison de l'aspect dynamique et vivant évoqué par les mouvements du cours d'eau. La rivière affermit également le sentiment identitaire. De plus, ces nouvelles armoiries renforcent la nouvelle dénomination de la commune, Belmont-Broye. Figurent en effet sur le blason la colline (le Belmont) et la rivière (la Broye). La nouvelle dénomination de la commune et ses nouvelles armoiries sont donc en parfaite adéquation.

Décisions Le projet no 16 sera recommandé aux Conseils communaux pour adoption.	Voir annexe 5
---	---------------

6. Procédure et calendrier

Procédure	Calendrier
1. Etablissement d'un rapport de synthèse à l'intention des Conseils communaux et transmission du dossier.	7-13 octobre 2013
2. Prise de position ou décision des Conseils communaux. <ul style="list-style-type: none">- Les Conseils communaux sont priés de transmettre par voies officielles (courrier) leur décision au secrétariat communal de Domdidier, qui assure le secrétariat du projet de fusion.- Si la réponse d'un Conseil communal est négative, ce dernier est prié de fournir un argumentaire, fondant sa décision et tenant compte des règles précises en matière d'héraldisme.	14-24 octobre 2013
3. Réunion des syndicats. Confirmation de l'adoption des armoiries ou suite à donner au dossier.	24 octobre 2013

7. Divers

- **Dessins originaux** : M. Brülhart, héraldiste, a remis les originaux de ses projets qui seront versés au dossier
- **Droits d'auteur** : M. Brülhart cède ses droits d'auteur sur les armoiries à la commune.
- **Note d'honoraire de l'héraldiste** : M. Brülhart adressera sa note d'honoraire selon les tarifs transmis en début d'étude.
- **Vacation des membres du groupe de travail** : trois réunions à Russy, à raison de deux soirs et un après-midi. A charge des communes respectives de régler les vacations selon leurs modalités.

8. Considérations finales

Le groupe de travail se plaît à relever que les décisions prises à l'issue des différentes séances ont été argumentées et prises dans un esprit de concorde et de conciliation caractéristique de l'esprit qui animera les différentes forces de la nouvelle commune.

Projets d'armoiries no 1-19



Projet No1



Projet No2



Projet No2



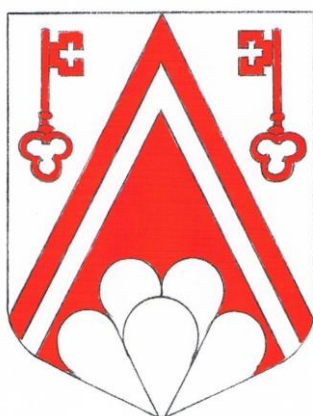
Projet No4



Projet No5



Projet No6



Projet No7



Projet No8



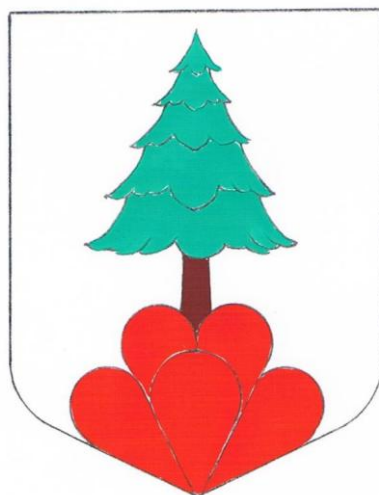
Projet No9

Annexe 1

Projets d'armoiries no 10-11



Projet No10



Projet No10

Règles de base héraldiques

L'héraldique a ses règles, et celles-ci sont strictes. Cependant comme toutes règles, elles ont quelques exceptions, mais relativement rares.

Une des règles primordiales de l'héraldique veut que l'on ne superpose jamais **métal sur métal** (argent/blanc sur Or/jaune) ou **couleur sur couleur** (gueules sur azur). Le sinople étant une couleur secondaire, celle-ci peut toucher les autres couleurs et dans certains cas, le sable également.

Dans un écu, métaux et couleurs alternent Cependant, toute règle a ses exceptions et certaines armes contreviennent à la règle de superposition des couleurs. On les appelle Armes à enquerre, car leur propriétaire se devait de justifier l'origine et le sens de cette anomalie. Les armes à enquerre les plus connues sont celles de Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem. **Nous ne sommes pas obligés de commettre des mêmes erreurs.**

De l'argent

L'argent, entre les vertus et les qualités spirituelles, signifie, l'Humilité, la Pureté, l'Innocence, la Félicité, la Tempérance et la Vérité ; des vertus mondaines : la beauté, la gentillesse, la franchise et la blancheur, d'où nous lisons dans les Saints Evangiles que notre Seigneur apparut à ses apôtres, vêtu d'un habillement plus blanc que neige.

Du sable

Les anciens hérauts ont donné le nom de Sable au noir, pour ce qu'il vient de la terre, et de sa qualité froide et sèche, étant la première des couleurs en la nature, et la dernière en l'art, quelques uns disent aussi que parmi les sables il y a d'une sorte qui est noir, très propre pour dérouiller les armes, d'où vient que l'on a donné le nom de sable au noir de nos armoiries.

Du sinople

Le sinople est ainsi nommé du mot latin « synopsis » qui est une sorte de craie ou minéral qui se trouve en Orient et qui est bon pour teindre en vert. Entre les vertus chrétiennes il dénote Charité et Espérance; entre les vertus mondaines il signifie honneur, courtoisie, civilité, amour, joie et abondance.

Les interdictions :

- Interdiction de positionner un métal sur un métal.
- Interdiction de positionner une couleur sur une couleur.
- Interdiction de positionner une fourrure sur une fourrure.
- Comme le blanc représente l'argent et le jaune représente l'or, il est interdit d'utiliser les deux représentants du même émail dans un même blason. Exemple: « D'or, au chevreuil jaune»!
- Il est effectivement interdit de superposer deux métaux, MAIS, lors de certains événements majeurs, il est arrivé que, pour marquer ce fait on ait sciemment fait un écart à cette règle.
- Il peut en être de même pour l'inversion de certaines couleurs ou du renversement haut, bas, d'un écu... Lorsqu'on rencontre de telles erreurs, il fallait s'enquérir du problème car il s'agissait soit d'une véritable erreur à corriger, soit d'une raison très importante pour les avoir créées. Le plus souvent, un fait d'armes notable. De ce fait, de telles armes sont dites à enquerre.

Annexe 3

Argumentaire en faveur du symbole du château

Le château de Belmont - Russy, Dompierre, Léchelles

Belmont était une petite seigneurie médiévale située sur le territoire des communes de Chandon, Russy et Léchelles et à proximité immédiate de Dompierre. La résidence de la famille noble du même nom se trouvait sur la colline du Grand Belmont, où subsistent quelques rares vestiges d'un château fort. Les chevaliers de Belmont étaient vassaux des seigneurs de Montagny. En 1173, il est fait mention du chevalier Otton de Belmont; en 1219, d'Amaldric et de son fils Henri; en 1239/1240, de Guillaume, et enfin, en 1267, d'Henri, dont le fils, Aymon, aliéna une partie de ses possessions aux Montagny, en 1298 et en 1304. Perrod (1339) et son fils Pierre (1376) furent les derniers représentants de la lignée. (Source : Prof. Ernst Tremp, « Belmont », *Dictionnaire historique de la Suisse, tome 2*, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 2003).

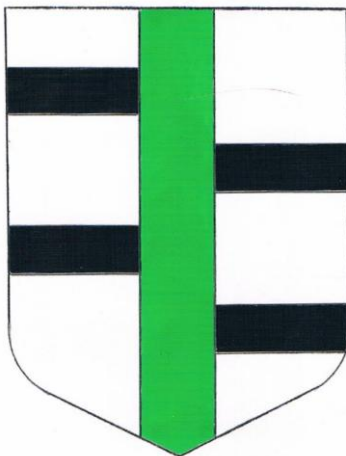
Du château de Belmont, il ne subsiste que quelques restes de murs, presque informes. On ne sait rien au sujet de sa destruction. Peut-être fut-il simplement abandonné par les sires de Montagny? Ou fut-il détruit en 1447 au cours de la guerre de Fribourg contre la Savoie ? Ou pendant les guerres de Bourgogne? (Source : Bernard de Vevey : *Châteaux et maisons fortes du canton de Fribourg*, Fribourg, Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, tome XXIV, 1898, p. 36). Ces armoiries renvoient ainsi à cet ancien château aujourd'hui en partie détruit qui dominait la région il y a encore 800 ans.

Le château de Domdidier

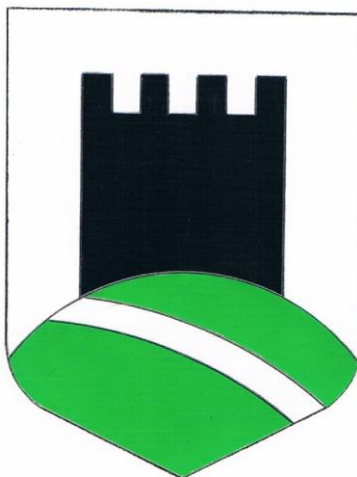
Le village de Domdidier releva des comtes de Neuchâtel dès 1142, des sires de Montagny depuis 1267, des comtes de Savoie en 1405 et fut vendu à la République de Fribourg en 1478. Les familles nobiliaires qui se sont succédé ont érigé un bâtiment fortifié sur cet axe fréquenté qui conduit de Lausanne à Soleure.

L'ancienne fortification a disparu et a été remplacée en 1527 par le château actuel de style gothique que les Diderains connaissent aujourd'hui. A partir de 1571, il est utilisé comme résidence secondaire par la famille Féguely, dont plusieurs représentants servirent les rois de France, et sera vendu aux Sœurs de la Charité de Sainte Jeanne-Antide en 1874. Le château est revendu en 2004 à un industriel et connaît d'importantes transformations entre 2005 et 2007. Il demeure l'un des emblèmes identitaires de la commune de Domdidier. (Source : Marcelle Despont, « Archives communales de Domdidier » (ancien fonds paroissial), *Freiburger Geschichtsblätter*, Freiburg Schw., Bd. 56, 1968/69, S. 73-256).

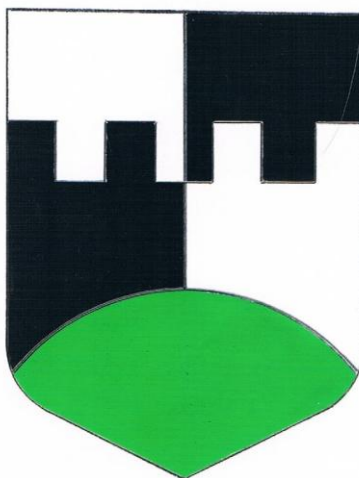
Projets d'armoiries no 12-14



Projet No. 12



Projet No. 13



Projet No. 14

Annexe 5

Projets d'armoiries no 15-16

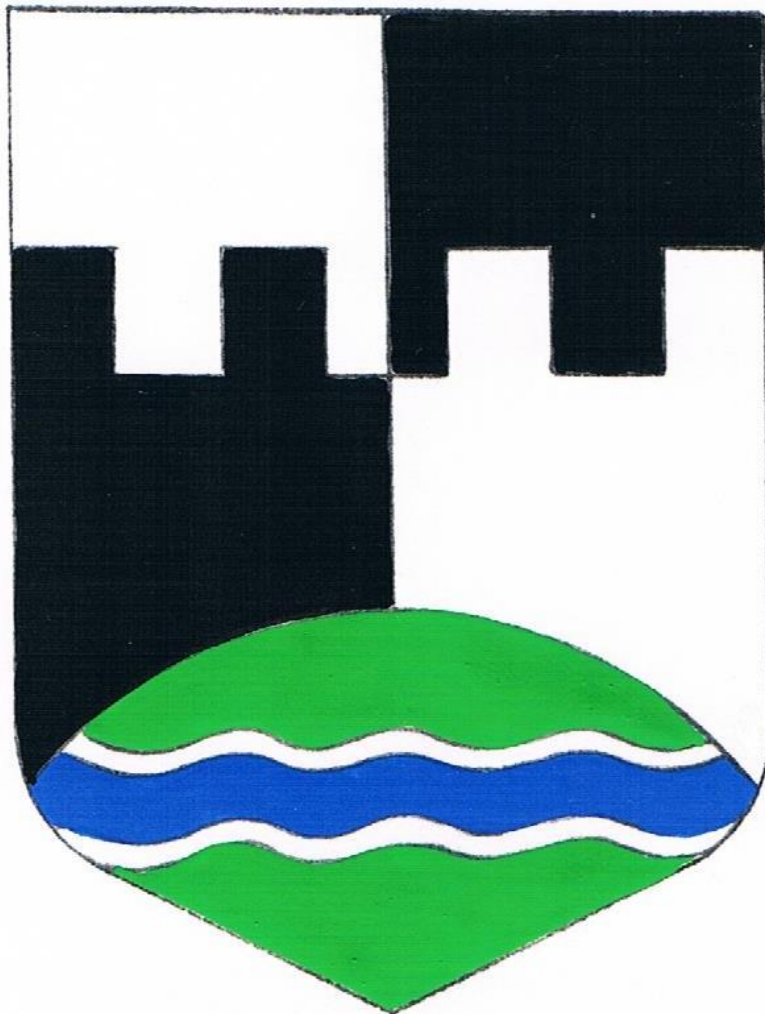


Projet No 15



Projet No 16

Blasonnement



*Parti d'argent et de sable
(noir) à un mur crénelé de 4
pièces de l'un en l'autre, posé
sur un tertre de sinople (vert)
chargé d'une fasce d'azur bordée*